

NATIONS UNIES

UN LIBRARY

MAR 6 1979



UN/SA COLLECTION

# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

**2031<sup>e</sup>** SÉANCE : 15 SEPTEMBRE 1977

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

|  | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2031) . . . . .   | 1           |
| Adoption de l'ordre du jour . . . . .  | 1           |
| La situation à Chypre :  |             |
| Lettre, en date du 26 août 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité<br>par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations<br>Unies (S/12387) . . . . . | 1           |

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 2031<sup>e</sup> SEANCE

Tenue à New York le jeudi 15 septembre 1977, à 11 h 30.

*Président* : M. Rüdiger von WECHMAR  
(République fédérale d'Allemagne).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d, Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, Pakistan, Panama, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2031)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation à Chypre :  
Lettre, en date du 26 août 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12387).

*La séance est ouverte à 11 h 55.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

#### La situation à Chypre :

Lettre, en date du 26 août 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de Chypre de l'Organisation des Nations Unies (S/12387)

1. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision prise à la 2026<sup>e</sup> séance, j'invite les représentants de Chypre, de la Grèce et de la Turquie à participer, sans droit de vote, à la discussion du Conseil en vertu de l'Article 31 de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

*Sur l'invitation du Président, M. Christophides (Chypre), M. Papoulias (Grèce) et M. Türkmen (Turquie) prennent place à la table du Conseil.*

2. M. LEPRETTE (France) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil. Nous sommes particulièrement heureux de voir cette haute fonction exercée pour la première fois par le représentant de la République fédérale d'Allemagne, pays voisin avec lequel nous entretenons depuis de nombreuses années des liens d'étroite coopération et qui est l'un de nos principaux partenaires au sein de la Communauté européenne. Nous y sommes d'autant plus sensibles que nous connaissons vos

éminentes qualités personnelles de négociateur, qui sont le gage d'une complète réussite dans l'exercice de vos nouvelles fonctions.

3. Permettez-moi également de remercier les délégations qui ont bien voulu adresser leurs compliments à la présidence française pour la façon dont elle s'est acquittée de sa tâche durant le mois d'août.

4. Avant d'aborder la question qui fait l'objet de nos débats, je voudrais saluer la mémoire du président Makarios, décédé le 3 août dernier. Je rends hommage à ses qualités d'homme d'Etat et de grand patriote, qui avaient fait de lui, ces 20 dernières années, une des figures de premier plan de la scène internationale.

5. Après avoir tenu, il y a deux semaines, sa première réunion [2026<sup>e</sup> séance] en réponse à la demande de la délégation chypriote, le Conseil de sécurité est sur le point de se prononcer sur un projet de résolution. On peut être tenté, vu le délai qui s'est écoulé depuis l'ouverture de notre débat, de regretter la longueur des négociations, qui n'ont permis qu'aujourd'hui d'aboutir à la mise au point d'un texte. Pour notre part, nous aurions souhaité que le Conseil se prononçât plus tôt. Nous estimons cependant qu'il a été sage de rechercher une réponse appropriée à la requête du Gouvernement chypriote qui puisse également bénéficier du soutien le plus large de membres du Conseil. Les difficultés que nous avons rencontrées et surmontées en cherchant à atteindre cet objectif, loin de diminuer la valeur du texte sur lequel nous allons nous prononcer, lui donnent à nos yeux une autorité plus grande.

6. Ayant écouté les interventions faites le 31 août [*ibid.*] et le 9 septembre [2030<sup>e</sup> séance] par les parties concernées ainsi que la déclaration faite ici même le 1<sup>er</sup> septembre [2028<sup>e</sup> séance] par le Secrétaire général, ma délégation estime que les divers développements intervenus à Varosha, la ville nouvelle de Famagouste, justifient pleinement notre réunion.

7. Quand bien même les faits dont il a été question ne correspondraient qu'à des mesures d'apparence mineure et prises à un échelon modeste, nous estimons qu'ils sont de ceux dont les développements peuvent engendrer de réels dangers. De telles mesures, en effet, dans un contexte de grande tension, risquent de donner lieu à des malentendus. Elles provoquent des appréhensions légitimes. Elles peuvent également, parce que bénignes en apparence et parce qu'elles ne comportent pas en elles-mêmes de signification d'ensemble, être suivies d'autres mesures qui, s'ajoutant aux premières, changent de façon significative les données d'une

situation. C'est aux responsables qu'il revient alors de percevoir la portée globale des événements. C'est à eux qu'il incombe aussi de prévenir ou de contenir ces initiatives, qui pour être locales n'en sont pas moins lourdes de danger. S'ils ne le font pas, ils refusent d'assumer leurs responsabilités, comme le Conseil refuserait d'assumer les siennes s'il ignorait les risques qui existent de voir à tout moment se produire des réactions en chaîne pouvant conduire la situation à se dégrader davantage et à échapper au contrôle des parties. Ceci à un moment où le processus de négociations intercommunautaires, auquel mon pays n'a cessé d'apporter son plein appui et auquel il demeure fermement attaché, traverse une phase délicate.

8. Dans ces conditions, il nous apparaît nécessaire que le Conseil, qui a déjà à plusieurs reprises dans le passé appelé les parties intéressées à faire preuve de la plus grande modération et à s'abstenir de toute action unilatérale risquant de compromettre les négociations entre les représentants des deux communautés, réitère un tel appel. Il nous apparaît également indispensable que le Conseil demande aux parties de ne prendre aucune initiative de nature à altérer le climat nécessaire au succès de ces négociations. Ma délégation a en effet la conviction que, dans les circonstances actuelles, tout doit être fait pour préserver les bases et le cadre des négociations auxquels les parties ont donné leur accord. Aussi bien estimons-nous qu'il est du devoir du Conseil d'apporter sa contribution à la réduction des tensions. Il est du devoir des Etats Membres d'agir dans le même sens. Je note à cet égard la déclaration selon laquelle "il n'y a pas de "colonisation massive" ou de repeuplement de [Varosha] en cours" [2026<sup>e</sup> séance, par. 68]. Une assurance plus complète serait la bienvenue et apaiserait grandement les esprits, j'en suis sûr.

9. Il doit apparaître clairement et être reconnu de façon unanime que tout développement susceptible de provoquer une transformation des conditions de la négociation ne saurait intervenir de façon unilatérale sous peine de constituer une atteinte non seulement à la bonne conduite et à l'existence même des pourparlers mais encore à la mise en oeuvre des résolutions de notre organisation.

10. Nous avons toujours souligné que les perspectives d'un règlement passaient obligatoirement par une négociation fondée sur les droits fondamentaux et légitimes des deux communautés dans le cadre du maintien de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'île. C'est pourquoi nous demandons au Conseil de ne rien négliger qui puisse permettre de sauvegarder la reprise dans un avenir proche de négociations véritables. Pour toutes ces raisons, ma délégation se prononcera en faveur du texte qui nous sera soumis.

11. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la France des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi que de ses remarques amicales à propos des relations entre nos deux pays.

12. **M. CHEN Chu** (Chine) [*traduction du chinois*] : Tout d'abord, je tiens, au nom de la délégation chinoise, à formuler de très sincères condoléances à l'occasion de la mort soudaine et récente de l'archevêque Makarios, prési-

dent de Chypre. Feu le président Makarios a contribué de manière positive à la lutte contre l'impérialisme et le colonialisme, à la réalisation et à la protection de l'indépendance et de la souveraineté de la République de Chypre et au développement de relations amicales de coopération entre la Chine et Chypre. En rendant hommage à sa mémoire, nous sommes convaincus que le peuple chypriote ira de victoire en victoire sur la voie du progrès.

13. La délégation chinoise a eu à maintes reprises l'occasion d'exposer la position de principe constante du Gouvernement chinois sur la question de Chypre, tant aux sessions de l'Assemblée générale qu'aux réunions du Conseil de sécurité. Nous fondant sur cette position, nous avons voté pour un certain nombre de résolutions pertinentes de l'Assemblée et du Conseil.

14. La délégation chinoise a toujours été fermement d'avis qu'il convenait de respecter l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre. Nous souhaitons sincèrement que les deux communautés chypriotes et les parties concernées, ne perdant pas de vue que l'impérialisme et l'hégémonisme ont des intérêts généraux opposés, adopteront une attitude positive et continueront de s'efforcer de parvenir prochainement, grâce à de patientes négociations sur un pied d'égalité et dans un esprit de compréhension et d'accommodement mutuel, à un règlement raisonnable de la question de Chypre. Nous espérons en outre que toutes les parties intéressées feront preuve d'une vigilance accrue et de la modération nécessaire pour réduire progressivement et éliminer leurs divergences plutôt que de les accentuer et qu'elles s'efforceront ainsi d'éviter de pêcher les superpuissances de se mêler de leurs affaires, et en particulier d'éviter de donner l'occasion d'exploiter la situation à la superpuissance qui s'évertue à semer la discorde pour pêcher en eau trouble. Non seulement est-ce dans l'intérêt fondamental des deux communautés chypriotes et des parties intéressées qu'il convient d'agir ainsi, mais cette conduite est également dictée par le désir commun des peuples de tous les pays qui se préoccupent véritablement de l'avenir du peuple chypriote.

15. **M. RICHARD** (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous adresser nos félicitations au moment où vous assumez la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Nous sommes particulièrement heureux que la présente réunion du Conseil se déroule sous votre présidence, étant donné les liens très étroits qui unissent nos deux pays, membres l'un et l'autre de la Communauté européenne. Je voudrais également adresser nos remerciements à votre éminent prédécesseur, l'ambassadeur Leprette de la France, pour le savoir-faire avec lequel il a dirigé nos travaux au cours du mois d'août et présidé l'ouverture du présent débat.

16. Avant de passer à l'objet du débat actuel, je voudrais exprimer nos très sincères condoléances à la délégation et au peuple chypriotes pour la mort tragique de l'archevêque Makarios le mois dernier.

17. Nous avons écouté avec soin les interventions faites au cours de ce débat, et surtout les déclarations des parties directement concernées. Nous avons également suivi de près

— en y prenant d'ailleurs part — les consultations intensives qui se sont déroulées pendant les deux dernières semaines et demie pour essayer d'arriver, à la fin de ce débat, à un résultat que le Conseil tout entier puisse appuyer.

18. Notre position dans ce débat a été régie par la conviction que la condition la plus pressante à l'heure actuelle était de faire reprendre les négociations grâce à un renouvellement des entretiens intercommunautaires et, par conséquent, qu'il faut faire en sorte que les mesures arrêtées par le Conseil soient de nature à faciliter plutôt qu'à entraver ce processus. Nous pensions que le mieux, à cet égard, était d'adopter une résolution qui, tout en tenant dûment compte des préoccupations légitimes de la délégation chypriote, soit juste, équilibrée et prenne en considération les soucis et appréhensions légitimes des deux parties. Je dois dire, cependant, que ma délégation a fort bien compris les observations formulées par le Ministre des affaires étrangères de Chypre au cours du débat vendredi dernier [2030<sup>e</sup> séance] lorsqu'il s'est plaint du temps fort long qu'il fallait au Conseil pour arriver à une décision. Toutefois, nous sommes heureux que ce temps n'ait pas été perdu et qu'il nous ait permis de prendre une décision qui nous semble répondre aux soucis que je viens d'évoquer et qui, je crois le savoir, sera appuyée par la grande majorité des membres du Conseil. Le projet de résolution<sup>1</sup> qui nous est présenté est nécessairement un compromis. Il ne répond pas entièrement aux vœux des parties et il ne répond peut-être pas non plus à ce qu'aurait pu souhaiter idéalement l'un ou l'autre des membres du Conseil. Nous croyons cependant que, dans les circonstances actuelles, ce texte représente l'aboutissement raisonnable du débat actuel.

19. Me tournant vers l'avenir, je crois qu'il n'y a pas de doute possible quant au fait qu'un règlement à Chypre est urgent et que les progrès faits jusqu'à présent ont été, hélas, très limités. Plus longtemps le problème restera sans solution, plus grand sera le danger que l'écart entre les parties s'élargisse, que les positions se raidissent encore et que la situation actuelle, déjà explosive, s'aggrave. Nous pensons donc que ce qui importe maintenant, c'est de faire comprendre une fois de plus aux parties à quel point il est urgent de faire rapidement des progrès appréciables.

20. Comme nombre de ceux qui ont déjà été entendus au cours de ce débat, je voudrais réaffirmer la très grande importance que nous attachons aux entretiens intercommunautaires, seule instance qui offre une perspective réelle de progrès. En disant cela, je n'entends en rien sous-estimer la valeur des débats que nous entreprenons à l'Organisation des Nations Unies ou minimiser l'influence importante que le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale peuvent exercer. Mais, en fin de compte, ce n'est que par des entretiens directs entre les parties qu'un règlement pourra se faire. Nous avons donc été heureux de noter l'appui exprimé au cours du débat par toutes les parties concernées en faveur de la poursuite des entretiens intercommunautaires. Nous avons été encouragés par les réunions qui ont eu lieu à Nicosie au début de l'année entre l'archevêque

Makarios et M. Denktas, amenant la reprise des entretiens intercommunautaires à Vienne en mars dernier. Il a été également encourageant qu'à cette dernière réunion, et malgré le très large écart qui s'est manifesté entre les positions des parties, il y ait eu certains progrès et que cette rencontre ait été suivie de nouvelles rencontres à Nicosie sous les auspices du représentant spécial du Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar. Toutefois, nous avons été déçus que, depuis le retour de M. Pérez de Cuéllar à Chypre au début de juillet, les entretiens n'aient pas encore repris malgré certains efforts entrepris par ses soins. De l'avis de mon gouvernement, il est fort important que les entretiens reprennent au plus tôt et que les deux parties soient disposées à s'y rendre munies de propositions détaillées et concrètes.

21. A ce propos, je voudrais dire aussi combien nous apprécions les efforts déjà faits par le Secrétaire général et son représentant spécial pour aider au progrès des négociations. Nous espérons qu'ils seront prêts à poursuivre ces efforts et à mettre leurs bons offices à la disposition des parties de toute manière propre à faciliter la négociation.

22. Passant à ce qui fait l'objet du débat actuel, ma délégation a fréquemment fait remarquer par le passé que les entretiens n'aboutiraient à des progrès que dans une atmosphère que ne viendraient pas troubler des actes ou des déclarations de nature à compromettre les chances d'un règlement. Ceci veut notamment dire qu'il ne doit pas y avoir d'initiatives unilatérales tendant à modifier le *statu quo* existant dans l'île. Je voudrais également rappeler le paragraphe 3 de la résolution 410 (1977), adoptée il y a moins de trois mois, qui pria instamment les parties de faire preuve de modération et de s'abstenir de toute action pouvant nuire aux perspectives de succès des négociations. Ceci étant, ma délégation a été heureuse de prendre note des assurances données au Conseil pendant le débat actuel selon lesquelles les mesures récemment prises dans le quartier moderne de Famagouste ne constituent ni colonisation ni repeuplement. Nous estimons que ces assurances sont extrêmement importantes, car s'il y avait eu ou s'il devait y avoir des faits de ce genre il en résulterait inévitablement des conséquences graves. En effet, de telles initiatives ne pourraient manquer de compromettre le climat de confiance indispensable au progrès des négociations, nuisant ainsi sérieusement aux perspectives d'arriver par la suite à un règlement.

23. En résumé, nous croyons qu'il est maintenant nécessaire et urgent de relancer les entretiens intercommunautaires sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, avec l'aide, dans la mesure du besoin, du Secrétaire général et de son représentant spécial. Nous encourageons les deux parties à faire tout leur possible à cette fin, et notamment à avancer des propositions détaillées et concrètes permettant de résoudre leurs divergences. Dans l'intervalle, nous demandons une fois de plus aux parties de se comporter avec modération et de s'abstenir de toute mesure unilatérale qui pourrait nuire aux perspectives de succès des entretiens. Le repeuplement de Varosha nous semblerait constituer un obstacle grave au processus de

<sup>1</sup> Distribué ultérieurement sous la cote S/12394.

négociation, et le Conseil ne saurait le méconnaître. A l'heure actuelle, la condition essentielle est de faire reprendre les entretiens de manière effective. Ce n'est qu'ainsi qu'il y aura des perspectives véritables d'arriver enfin à régler un problème resté sans solution depuis trop longtemps déjà.

24. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il a eues à mon égard ainsi que de ses remarques amicales à propos des relations entre nos deux pays.

*La séance est levée à 12 h 20.*

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---